

Une force
à vos côtés
Elections prud'homales 2008



PAS NÉS
POUR
SUBIR!
jeunes
cgt!

Comme plus de 19 millions de personnes, entre le 1er et 19 septembre 2008, vous avez dû recevoir à votre domicile votre carte d'électeur pour voter le 3 décembre aux élections prud'homales.

Les prud'hommes à quoi ça me sert ?

Lors d'un litige avec votre employeur et qu'aucune voie à l'amiable n'a été possible, vous pouvez faire appel au conseil des prud'hommes.

Cette instance est un acquis pour défendre les salariés en situation de conflit avec l'employeur et de plus en plus de salariés, quel que soit le statut de leur entreprise, font appel aux prud'hommes.

Il y a des règles et des textes de lois à faire respecter. Les conseillers prud'homaux que vous élirez le 3 décembre seront en charge de défendre les intérêts des salariés dans le cadre de conflits avec l'employeur.

Avec toutes les attaques du gouvernement, nos conditions de travail changent et pas dans le bon sens. En effet, plus les années passent, plus nous subissons. Les horaires qui font mal, le salaire qui ne bouge pas, la retraite qui s'éloigne, les réorganisations de travail avec effectif à la baisse et on nous parle de productivité alors que nous sommes entrés à la RATP pour une notion de service publique.

Mais le souci, c'est que tous les salariés de notre pays sont concernés par ces attaques. Sur une période aussi courte de nos vies de travailleurs nous avons trop subi. L'avenir nous appartient, nous pouvons faire bouger les choses.

Les jeunes comme l'ensemble des salariés ont leur mot à dire.

Pas de résignation, le vote CGT doit être une véritable mobilisation pour la défense de nos acquis et pour la reconquête sociale !

Le monde du travail ne doit pas être une zone de « non droit » où régnerait la loi du plus fort.

Votre carte d'électeur comporte des informations telles que :

Votre collège d'inscription (employeurs ou salariés), la section à laquelle vous êtes rattaché (industrie, commerce, agriculture, activités diverses, encadrement), votre commune d'inscription, l'adresse du bureau de vote et ses horaires d'ouverture.



Quand et comment voter ?

- Les électeurs inscrits sur les listes électorales à Paris pourront voter par Internet du 19 novembre au 26 novembre 2008. Il s'agit d'un vote réel : en clair, si vous choisissez le vote électronique, vous ne pourrez plus voter à l'urne ou par correspondance.
- Tous les électeurs pourront voter par correspondance. Le matériel de vote par correspondance sera envoyé avec les professions de foi syndicales à la mi-novembre 2008. N'oubliez pas de signer votre carte d'électeur et de la renvoyer avec votre bulletin. La lettre doit être postée avant le 29 novembre 2008.
- Le vote physique se fait sur le temps de travail et l'employeur est tenu de laisser les salariés aller voter.

Cas particulier des électeurs salariés à Paris :

- Cette année, les électeurs qui votent à Paris, peuvent voter aux élections prud'homales par Internet. Afin de valider leur vote, leur carte d'électeur contiendra des codes d'accès confidentiels (avec un identifiant et un mot de passe), sous une partie à gratter. La réponse à une question personnelle confirmera la reconnaissance de l'électeur pour que le vote se fasse en toute sécurité.

Nous avons besoin d'une CGT forte, face à une politique gouvernementale qui tente de mettre à genoux l'ensemble des salariés de notre pays.

Pour cela nous avons besoin de votre soutien en votant et en faisant voter CGT.

Parlez-en dans votre entourage.

L'abstention profitera aux employeurs et aux politiques, alors a vous de jouer...